



N° 5 /2006/2007

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère  
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER  
Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227  
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34  
FAX : 02 98 55 55 14  
e.mail : [snu29@snuipp.fr](mailto:snu29@snuipp.fr) Le 4 décembre 2006  
Notre site : <http://29.snuipp.fr>

*infos*

## AUTORITARISME, MEPRIS DES PERSONNELS CELA SUFFIT !

« Grâce à nous, vous bénéficiez cette année d'une décharge de direction » écrivait aux directeurs d'écoles de 4 classes un responsable du syndicat signataire du protocole d'accord sur la direction.

« Grâce à nous, vous risquez maintenant d'être sanctionnés » pourrait-il écrire aux nombreux directeurs que ce protocole ne satisfait pas et qui continuent le blocage administratif.

Dans un certain nombre de départements, en effet, les IA ont menacé les directeurs de retraits de salaire s'ils ne ramenaient pas rapidement les documents bloqués.

Interrogé sur ces menaces, le ministre a répondu qu'un syndicat avait signé le protocole et que l'action des directeurs n'avait plus aucune raison de continuer.

Qu'une organisation syndicale soit libre de signer ce que bon lui semble, il n'y a rien de plus normal, que le ministre considère que la signature d'une seule organisation vaut accord de toute la profession est autrement plus inquiétant et montre bien le mépris dans lequel il tient les enseignants et leurs représentants.

Le SNUipp et le SGEN continuent d'exiger de véritables négociations sur la direction d'école en mettant en préalable à toutes discussion le retrait des menaces de sanctions contre les directeurs.

**PRESSE**

Dispensé de timbrage **QUIMPER CTC**

SNUipp29 INFOS  
113 route de Pont L'Abbé  
29000 QUIMPER

Déposé le 06/12/2006

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

**CONTRE L'AUTORITARISME  
POUR DE VERITABLES MOYENS  
POUR LES REMPLACEMENTS  
POUR L'ECOLE MATERNELLE**

**RASSEMBLONS NOUS NOMBREUX**

**MERCREDI 13 DECEMBRE  
A 16 HEURES  
INSPECTION ACADEMIQUE**

### CAPD PROMOTIONS

Elle se réunira mardi 19 décembre à l'inspection académique.

Les syndiqués seront prévenus par un courrier du SNUipp dès le mercredi 20 décembre

Les barèmes des derniers promus seront sur notre site à cette même date.

Faites nous part avant cette date de tous les éléments qui pourraient faire évoluer votre barème.

**Sommaire** : P1 : Edito ;CAPD Promotions ; Rassemblement à l'IA ; P2 : Permutations ;Direction ; P3 : Remplacements ; maternelle ; langues vivantes P4 : Enquête remplacements ; consignes syndicales en cas de non remplacement ; coordonnées des militants de secteur SNUipp

## **PERMUTATIONS INFORMATISEES**

### **Qui peut participer aux permutations ?**

Peuvent y participer tous les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au moment de la demande.

Ne peuvent pas participer aux permutations les enseignants spécialisés pendant les 3 années consécutives accomplies à l'issue de l'année de stage CAPA-SH, sauf pour rapprochement de conjoints.

Les professeurs des écoles stagiaires (PE2), excepté s'il s'agit de fonctionnaires titulaires recrutés par détachement de fonctionnaire de catégorie A.

### **Principes des possibilités de permutations**

Les permutations sont possibles d'une part quand les possibilités de sortie du département d'origine et d'entrée du département sollicité sont réunies, d'autre part si le barème est suffisant.

Ainsi, il est difficile de quitter un département déficitaire et difficile d'entrer dans un département excédentaire. Plus il y a de possibilités d'échanges entre départements, plus il est facile d'obtenir satisfaction.

Quand une possibilité est ouverte pour permuter d'un département à un autre, c'est le candidat qui a le plus fort barème qui est muté.

En conclusion, il faut d'abord qu'il ait des possibilités de mutation entre son département et le département sollicité, c'est ensuite que le barème intervient.

## **CALENDRIER DES PERMUTATIONS INFORMATISEES**

### **Du jeudi 23 novembre au 13 décembre 2006**

- Ouverture du service SIAM pour les inscriptions

### **Du 18 décembre au 22 décembre**

- Envoi des confirmations de demandes de changement de département (saisie par I.prof)

### **Mercredi 10 janvier 2007**

- Date limite des retours de confirmation dans les IA

### **Mercredi 24 janvier 2007**

- Date limite pour l'examen en CAPD des demandes de majoration exceptionnelle

### **Vendredi 23 février 2007**

- Date limite pour les demandes d'annulation ou de modification de candidature
- Date limite des dernières saisies au titre de demande tardive de rapprochement de conjoints

### **Fin mars 2007**

- Résultats

***Les règles des permutations sont consultables sur notre site***

## **Direction et fonctionnement de l'école** **1 000 délégués au ministère**

Dans le cadre de la journée nationale d'action du mercredi 22 novembre initiée par le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT, 1 000 délégués ont manifesté du musée d'Orsay au ministère de l'Education. Le département du Finistère était représenté par 4 militants du SNUipp.

Une délégation a été reçue par le cabinet du ministre : elle a confirmé que le protocole mis en place par le ministère n'avait aucunement réglé le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Elle a demandé de lever les menaces de sanctions vis-à-vis des directeurs et directrices d'école. Ce préalable constitue pour le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT la condition nécessaire à la mise en place d'une concertation. La délégation a aussi souligné l'urgence de répondre à la demande de temps supplémentaire et de reconnaissance de la fonction.

**Le SNUipp et le SGEN-CFDT renouvellent leur appel à poursuivre le blocage administratif et à développer l'action**

## **BLOCAGE ADMINISTRATIF : RESISTER AUX PRESSIONS**

Pour mettre les collègues en difficulté, des IEN leur disent qu'ils sont seuls à faire le blocage administratif. N'en croyez rien ! Ce sont là des manœuvres pour vous remettre dans le rang. Si vous étiez destinataires de courriers ou de courriels de l'administration vous menaçant de sanctions ou de retraits de salaire, (comme c'est déjà le cas dans certains départements) faites en part immédiatement à la section départementale du SNUipp.

## **PETITION COMMUNE INTERSYNDICALE**

Le SNUipp appelle à signer une pétition pour soutenir une collègue. Au delà du cas particulier de cette collègue, nous en faisons une affaire de principe. Quels que soient les griefs que l'administration puisse avoir envers un enseignant, nous estimons que celui-ci doit toujours être traité de manière correcte et que pour toute convocation par un supérieur hiérarchique, les enseignants doivent avoir la possibilité d'être accompagnés par un délégué du personnel.

## REPLACEMENTS

Tous les ans, le problème réapparaît, de plus en plus tôt, de plus en plus grave. Cette année, nous atteignons des sommets.

Les absences courtes ne sont plus remplacées, celles qui durent 2 à 3 semaines commencent à ne plus l'être non plus, des T2 sont envoyés en stage à l'IUFM dans le cadre de leur formation initiale mais ne sont pas tous remplacés dans leur classe, des moyens spécifiques ZEP doivent arrêter leurs interventions pour effectuer des remplacements, et, cerise sur le gâteau, un IEN se permet d'enlever des collègues sur les décharges de direction pour aller éteindre le feu dans les secteurs les plus chauds.

Pour l'an prochain, notre administration a des pistes de travail pour améliorer la situation. Demander des moyens supplémentaires au ministre ? Que nenni ! Il suffira de transformer des postes de brigade formation continue en brigades congé, de revoir géographiquement l'implantation des postes et de créer quelques postes de remplaçants supplémentaires (entre 0 et 10). Transformer les postes de brigade FC ne fait que confirmer ce qui se passe depuis déjà plusieurs années, c'est-à-dire une limitation de l'offre sur temps de travail de la formation continue. Réimplanter géographiquement les postes de remplaçants, aura pour conséquence de dégrader la situation dans des circonscriptions où la situation était déjà très difficile. Créer de nouveaux postes de TR serait une très bonne solution mais le revers de la médaille risque de faire très mal. Le nombre sera insuffisant pour revenir à des conditions de remplacement acceptables, et SURTOUT, cela se fera à moyens constants, il faudra bien trouver les moyens quelque part. Qu'en pensez-vous chers collègues de maternelle chez qui les IEN sont allés faire une enquête sur la fréquentation des tout petits ?

Une délégation intersyndicale sera reçue sur ce sujet et sur la maternelle le mercredi 13 décembre à 17 heures à l'inspection académique.

Des actions sont en préparation dans les semaines qui viennent pour exiger des moyens suffisants pour un meilleur fonctionnement de notre école publique. Si vous ne bougez pas, ne soyez pas ensuite étonnés de voir vos conditions de travail se dégrader !

Pour que nous ayons un maximum d'arguments pour cette audience, répondez à notre enquête (p 4)

## MATERNELLE : ENQUETE SUR LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Ce mois de novembre, les IEN avaient comme consigne d'enquêter sur la fréquentation scolaire des tout petits à l'école maternelle.

Peut-être pas dans toutes les écoles, mais là où le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans atteint 20% de l'effectif total de l'école. Certains se sont déplacés dans les écoles, d'autres ont demandé des photocopies des registres d'appel. Les techniques sont différentes mais l'objectif est le même : prouver que les petits ne fréquentent pas ou peu l'école, donc que leurs enseignants sont sous employés et qu'il serait tout à fait justifié que l'administration, dans un souci d'équité et d'optimisation du service public d'éducation récupère un nombre important de postes dans les écoles maternelles.

Et surtout chers collègues, ne venez pas parler de la qualité de l'accueil, de l'importance d'une scolarité précoce pour une meilleure réussite scolaire, de socialisation, tout ceci est désormais dépassé et vous risqueriez de passer pour un ringard.

## LANGUES VIVANTES

A la prochaine rentrée scolaire, il est prévu une extension de l'apprentissage des langues vivantes aux classes de CE 1. Il est à prévoir un plus grand nombre de postes fléchés langue au mouvement ainsi qu'une forte pression des IEN pour que les collègues habilités nouvellement nommés dans les écoles prennent les classes du CE1 au CM2.

Le mouvement pour les non habilités risque de se retrouver encore plus bloqué que les années précédentes, l'ambiance dans les écoles où les collègues anciens vont devoir céder leur classe aux collègues nouvellement nommés va encore se détériorer.

**ET SI CETTE AVALANCHE DE BONNES NOUVELLES VOUS DONNAIT ENVIE DE VOUS BATTRE ET DE VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP ?**

# ENQUETE SUR LES REMPLACEMENTS

Ecole de .....

Maternelle      Élémentaire      Primaire

Nombre de classes : .....

Nombre de jours de congés remplacés : .....

Comment (BD, BD stages, ZIL, autre) : .....

Durée de chaque congé non remplacé : .....

Nombre total de jours de congé non remplacés : .....

Niveau de classe concerné : .....

Nombre d'élèves sans enseignant : .....

Organisation de l'école pendant le non remplacement : .....

## CONSIGNES SYNDICALES EN CAS DE NON REMPLACEMENT

Le conseil syndical du SNUipp réuni le 30 novembre rappelle les consignes permanentes en cas de non remplacement

### En cas d'absence imprévue

Dès le 1<sup>er</sup> jour :

- Prévenir le SNUipp
- Prendre contact avec les parents d'élèves

Dès le 3<sup>ème</sup> jour :

- Demander aux familles de garder les enfants

### En cas de stage ou de convocation par l'administration

Dès le 1<sup>er</sup> jour :

- Prévenir le SNUipp
- Refuser de se déplacer ou
- Demander aux parents de garder leurs enfants

## Problèmes d'autoritarisme Inspection

- Contre les inspections punitives
- Contre l'infantilisation des collègues
- Pour des évaluations formatives
- Pour des relations sereines entre les enseignants et leur administration

Ces thèmes seront abordés mercredi 13 décembre par vos délégués SNUipp au cours de l'audience accordée par l'inspecteur d'académie.

## COORDONNEES DES RESPONSABLES DE SECTEUR

Dans le cadre de la grève administrative, vous pourrez confier contre un reçu les documents que vous bloquez aux militants SNUipp du secteur qui vous concerne.

Jacques Morvan : école élémentaire Emile Zola Quimper

Jean Claude Salaun : école élémentaire Yves Le Manhec Quimper

Joëlle Mehat : école maternelle Les Pommiers Quimper

Thierry Le Goff : école élémentaire St Yvi

Jacques Salaun : école élémentaire Tremeven

Nicole Tariel : école élémentaire rue Thiers Quimperlé

Denis Huet : 5 ter rue des ajoncs Quimperlé

Louis Le Pape : Brigade FC école élémentaire Plomeur

Géraldine Bolzer : école élémentaire Pont L'Abbé

Patrick Quelaudren : SEGPA Pont L'Abbé

Armelle Le Coz : école maternelle Plomeur

Aline Guyader : RASED Marie Curie Chateaulin

Noëlle Péoch : école maternelle Kerjean Chateaulin

Stéphane Larzul : RASED Marie Curie Chateaulin

Ewan Guillou : école primaire Dinéault

Yves Peucat : école primaire Argol

Gérard Jaffrenou : IME Carhaix

Sébastien Jan : IME Carhaix

Maryvonne Manchec : Ecole centre ville Concarneau

Pierre Abgrall : école élémentaire Lesneven

Jacques Christien : école élémentaire Lesneven

Christian Caradec : école élémentaire Jules Ferry Le Relecq Kerhuon

Jean Yves Pochard : école élémentaire Sanquer Brest

Myriam Douaire : école maternelle Le Faou

Laurent Quézédé : école primaire Landéda

Anne Péron : école maternelle Bohars

Anne Laroche : école primaire Landéda

Jean Philippe Antoine : école primaire Landéda

Dominique Le Borgne : école élémentaire Kervignounen Landivisiau

SNUipp 113 route de Pont L'Abbé QUIMPER